



# Communiqué de presse



Bordeaux, le 15 mars 2018

## L'ARS Nouvelle-Aquitaine poursuit la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement des EHPAD

L'ARS tient à rappeler qu'elle est pleinement consciente des difficultés concrètes des professionnels, qui accompagnent au quotidien les personnes âgées au sein des 881 EHPAD de la région. La dépendance et la perte d'autonomie augmentent en lien avec le vieillissement de la population (1 personne sur 6 aura plus de 75 ans en 2040 en Nouvelle-Aquitaine).

La qualité de vie au travail des personnels en EHPAD est la condition essentielle de la qualité de la prise en charge des personnes âgées dépendantes. L'ARS Nouvelle-Aquitaine agit donc aux côtés des résidents et des personnels des EHPAD pour soutenir les établissements en difficulté mais aussi valoriser la qualité des soins et des accompagnements au sein de ces établissements.

Pour faire face à ces enjeux, l'ARS Nouvelle-Aquitaine mobilise tous les leviers à sa disposition :

- Des moyens financiers ayant permis des créations de places nouvelles en EHPAD,
- Des moyens financiers visant à renforcer le nombre des personnels au sein des établissements,
- Des actions visant à mieux garantir la qualité et la sécurité de l'accueil et de la prise en charge des personnes,
- Des actions pour valoriser les savoir-faire des personnels et agir pour une meilleure qualité de vie au travail.

### Des moyens financiers ayant permis de créer, depuis 2012, 5 344 places nouvelles en EHPAD

Entre 2012 et 2016, 5 344 places nouvelles ont été créées ce qui correspond à plus de 600 nouveaux postes soignants. Entre 2018 et 2021, il est prévu à ce jour de créer plus de 1300 places d'hébergement permanent en EHPAD ; soit près de 216 ETP (équivalent temps plein) de personnels soignants supplémentaires.

### Des moyens financiers nouveaux engagés chaque année visant à renforcer les équipes de personnels au sein des établissements

Depuis 2012/2013, 123,2 millions d'euros de financements nouveaux ont été attribués aux EHPAD de Nouvelle-Aquitaine afin de renforcer prioritairement les moyens en personnel soignant. Cela a permis de créer plus de 3 000 postes de personnels soignants (aides-soignants, infirmiers, médecin coordonnateur) ; soit en moyenne 4 à 5 postes par EHPAD sur les 5 dernières années.

De plus, l'ARS Nouvelle-Aquitaine attribue en moyenne chaque année plus de 1,6 Millions d'euros de crédits non pérennes à la demande des établissements pour les frais de remplacement de personnels et l'adaptation aux postes de travail. Cette aide ponctuelle n'est, pour autant, que l'un des éléments devant contribuer à aider au bon fonctionnement des établissements.

Enfin, la réforme de la tarification des EHPAD a eu un impact positif (financements à la hausse) pour la majorité des EHPAD en Nouvelle-Aquitaine. Toutefois, conformément aux engagements de la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, un accompagnement financier sera engagé pour les EHPAD en Nouvelle-Aquitaine dont l'impact de la réforme est négatif, à la fois pour le forfait soins et le forfait dépendance.

### **Des EHPAD qui, dans leur très grande majorité, vont bénéficier d'une convergence positive de leur financement dans le cadre de la réforme**

Ainsi, en Nouvelle-Aquitaine pour 2018 :

- 748 EHPAD voient leur financement soins augmenter,
- 50 EHPAD sont déjà au plafond de la dotation soins,
- 70 EHPAD sont en convergence négative.

### **Des actions visant à garantir la qualité, la sécurité de l'accueil et de la prise en charge des personnes**

Pour la seule année 2017, plus de 12 Millions d'euros ont permis d'engager des actions innovantes visant à garantir la qualité et la sécurité de la prise en charge (au travers par exemple : de postes « d'Infirmière de nuit » mutualisés, d'un programme régional « défi qualité et performance en EHPAD » à hauteur de 5 Millions d'euros pour 100 EHPAD, du financement d'un appel à projets qui a permis de retenir 25 établissements proposant des pratiques innovantes en matière de « prendre soin » à hauteur de 2,5 millions d'euros par an).

### **Des actions pour valoriser les savoir-faire des personnels et agir pour une meilleure qualité de vie au travail**

Pour valoriser l'expertise des personnels des EHPAD, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a souhaité dès 2015 labelliser des EHPAD « Centres de ressources ». Cela permet notamment d'ouvrir les activités et prestations proposées par les équipes des EHPAD à des personnes âgées du territoire, renforcer la coopération avec les services et professionnels de proximité. Ce sont 4 Millions d'euros attribués pour plus de 50 EHPAD. Cette action s'étendra dans les années à venir.

La qualité de la prise en charge passe également par un environnement architectural adapté. Ainsi, en fonction de l'état immobilier des EHPAD, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a pu accompagner une vingtaine d'EHPAD en 2017 pour un montant total d'aide à l'investissement de 14,8 Millions d'euros.

### **La venue prochaine du médiateur national désigné par la Ministre des Solidarités et de la Santé**

La ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé la nomination d'un médiateur, chargé de lui proposer un mécanisme de neutralisation des effets négatifs de la réforme de la tarification. Il viendra très prochainement rencontrer les représentants des fédérations et des EHPAD en Nouvelle-Aquitaine. Il se rendra également au sein de plusieurs établissements afin d'échanger directement avec les personnels.

**Contacts presse :**  
**Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine**  
**Département communication**  
[ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)  
Tél : 05 47 47 31 45